

comptent 55,371 actionnaires en 1949 contre 46,712 en 1930, et la compagnie du téléphone Bell en compte 52,500 en 1949, —presque le double du nombre de 1945,— contre seulement 20,000 environ en 1935.

Débouchés du marché des valeurs.—Il existe maintenant une grande variété de maisons et d'institutions qui servent de débouchés au marché des obligations et titres accessibles au public. Les banques à charte, les sociétés d'assurance, de fiducie et de prêts, les courtiers de valeurs de spéculation et de placement ont tous contribué, malgré leur tâche bien différente, à l'essor du marché des capitaux. La fonction de la banque à charte consiste avant tout à consentir des prêts commerciaux et celle des sociétés d'assurance, de fiducie et de prêts est bien particulière aussi, mais toutes ces institutions possèdent un important portefeuille de valeurs qui leur a permis de jouer un rôle marqué dans l'expansion du marché des placements publics. La fonction essentielle du courtier en valeurs de spéculation est d'échanger les valeurs en cours au bénéfice d'une clientèle de plus en plus nombreuse. Quant au courtier de valeurs de placement, sa tâche est double:

- 1° fournir le gouvernement et l'industrie de nouveau capital;
- 2° faire le commerce au jour le jour de toutes les classes de valeurs détenues par le public; à ce titre, il fait fonction de mandant et se différencie du courtier en valeurs de spéculation, qui fait fonction de commissionnaire.

Chacune de ces catégories possède sa propre forme d'organisation. Le courtier de valeurs de placement a peu à peu mis sur pied son commerce de détail au fur et à mesure de l'expansion vigoureuse du marché des capitaux. Confinée tout d'abord surtout aux obligations du gouvernement et des municipalités, son activité a pu, grâce à l'intensification des affaires, s'étendre à la souscription de nouvelles émissions pour le compte des gouvernements, des municipalités et des sociétés de services publics, de fabrication et de transport. C'est au courtier de valeurs de placement que le gouvernement a fait appel lors de la première guerre mondiale et de nouveau au cours de la seconde pour servir de noyau à la vaste et grandissante organisation qu'il a fallu alors mettre sur pied afin de lancer les nombreuses et fortes émissions d'obligations du gouvernement canadien.

Comme les conditions ne sont pas partout les mêmes au Canada, il existe un certain nombre d'organisations locales et même, dans certains cas, provinciales de courtiers et marchands de titres qui, tout en jouant leur rôle particulier, s'occupent de la vente d'émissions nouvelles et de valeurs déjà sur le marché. Il n'existe qu'une seule organisation nationale de marchands de titres; elle s'est formée en 1916 sous le nom de *Bond Dealers Association of Canada*, changé en 1935 en celui d'*Investment Dealers Association of Canada*. Son but principal est de veiller aux intérêts des marchands et acheteurs de titres des gouvernements, des municipalités et des sociétés ainsi que d'assurer une protection mutuelle au marchand et à l'acheteur contre toute opération irrégulière ou illégale pouvant porter préjudice à l'un comme à l'autre. Seules peuvent faire partie de l'association les maisons bien établies et bien vues du monde des affaires. Elles doivent se conformer à certains règlements concernant les vérifications annuelles et la présentation d'états relatifs à certains domaines de